

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson à la salle des Quais  
le 6 mai 2021**

**Présidente :** Mme Laetitia Jaccard Gaspar  
**Présents :** 6 municipaux  
**Excusés :** Mmes Décoppet Delani, Jacot Coralie et MM. Cavalière Michel, Emmel Michel, Gonin François, Tanner Philippe

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Le procès-verbal du 11 mars 2021 est accepté à la majorité.

L'ordre du jour est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.
2. Communications de la Municipalité.
3. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
4. Transformation et mise en conformité du sous-sol de l'Hôtel de Ville (préavis 630/20). Rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances.
5. Réponse de la Municipalité sur le postulat « Coup de pouce aux hirondelles, martinets et chauve-souris » de M. Ludovic Longchamp et consorts Rapport de la commission.
6. Mise en conformité et agrandissement des locaux de la voirie (préavis 641/21). Nomination de la commission.
7. Propositions individuelles.

**1. Communications du Bureau du Conseil Communal.**

[Mme la Présidente](#) donne rendez-vous à 9h devant le châtelet pour les personnes inscrites à la sortie.

**2. Communication de la Municipalité**

[Mme Nathalie Gigandet](#)

**Port :** au terme de l'enquête publique, la Direction Générale de l'Environnement a délivré l'autorisation de renouvellement de la concession pour une durée de 50 ans.

**Règlement de la protection des arbres :** dans le cadre de la révision de ce règlement qui date de 1987, la commune a procédé à un inventaire des arbres non soumis à un inventaire forestier afin d'établir un plan de classement. Chaque propriétaire a été informé de cette démarche et a reçu un courrier. Depuis le 22 mars, M Baillif, qui fait partie d'un programme de réinsertion professionnelle et qui a une maîtrise en bio-science de l'université de Lausanne, a procédé à cet inventaire. M. Iseli, pour le Canton, accompagne la commune dans cette démarche.

### M. Francesco Di Franco

**Stationnement** : les travaux au bord du lac pour le stationnement ont démarré il y a une semaine. Tout devrait être terminé à la fin du mois, si tout va bien.

**Déprédations** : Le centre sportif a actuellement 5 vitres de brisées. Le weekend dernier des personnes se sont acharnées sur l'éclairage public.

**Vidéosurveillance** : elle devrait normalement être installée avant les vacances scolaires, donc au plus tard à la fin du mois de juin, ce qui permettra de sécuriser le site pendant les vacances scolaires. C'est ainsi que ça a été planifié et ça devrait pouvoir être fait dans ce sens-là.

### Mme Evelyne Perrinjaquet

**Jean Lecomte 5** : donnant suite aux préavis qui ont été acceptés par le Conseil, les travaux de rénovation sont terminés. A l'extérieur les façades et ferblanteries sont également terminées.

**Chauffage à distance** : le raccordement des immeubles des Colombaires 1 et 3 a été effectué et le chauffage est fonctionnel.

### M. Antonio Vialatte

**Parcelles Fiez-Pittet** : suite à la question de Mme la conseillère Nicole Helfer concernant les arbres fruitiers qui se trouvaient sur les parcelles de Fiez-Pittet dans le cadre des travaux de l'ECF, il confirme que ces arbres étaient bien non protégés par le règlement actuel des arbres de la commune. Ils avaient fait l'objet d'une demande dans le cadre de la mise à l'enquête et comme il s'agissait d'arbres fruitiers qui n'étaient pas protégés, aucune autorisation d'abatage avec une mise à l'enquête n'a été nécessaire. 96 arbres ou tiges ont été plantés dans le cadre de l'ECF pour compenser cette perte sur Fiez-Pittet.

**Bellerive** : la Municipalité a signé un bail avec la société Swiss Towers sur la parcelle 840 Bellerive, c'est-à-dire la parcelle où se situe la station de pompage, pour la mise en place éventuelle, après mise à l'enquête, d'une antenne de téléphonie mobile.

### Mme Christine Leu Métille

**Travaux d'épuration** : ce long chantier qui a duré quelques temps sur le bord du lac, depuis la Brinaz jusqu'à la station des Pins se termine. La circulation en mobilité douce sur cet axe assez important est déjà retrouvée. La remise des travaux formelle va se faire. Des contrôles seront à faire concernant les drains des CFF suivant les parcelles qui ont peut-être été impacté par la pose de ces conduites d'épuration.

**Terrain de foot** : Les travaux sont terminés, les mâts d'éclairage ont été posés, malgré des conditions météo qui n'étaient pas très favorables.

**Fête de la nature** : une extinction partielle de l'éclairage public aura lieu dans la nuit du 21 mai qui concernera plutôt les tronçons et les secteurs qui sont proches du bord du lac et proche des extérieurs de la commune.

## M. le Syndic

**Aides Covid** : la Municipalité a prévu, après rencontre avec des restaurateurs, de renouveler les aides consenties en 2020 pour 2021. D'autres mesures sont envisagées dans une deuxième phase et seront étudiées.

**Vaccination Covid** : 1 à 2 journées de vaccination sont prévues grâce à une équipe mobile de vaccination Covid qui sera itinérante sur le secteur nord vaudois. La salle des Quais a été retenue comme étant un lieu de vaccination. 300 ou 400 vaccinations y seront effectuées.

**Comptes communaux** les comptes ont été envoyés et la Municipalité est contente des résultats. Le Conseil pourra en débattre lors de la dernière assemblée de la législature.

**Animations** : quelques animations sont programmées sous l'égide du service de la culture. Une de celle-ci sera présentée la semaine prochaine concernant les installations faites dans la vieille ville illustrées de photos historiques. Un lien est déjà présent sur le site Internet de la commune sous « exposition en plein air ». D'autre part, la fête de la musique se déroulera le 12 juin à la rue Haute et dans les cloîtres.

**Projet d'implantation éolien** des Grandsonnes devrait être mis à l'enquête cet été. La société promotrice du parc arrive enfin au bout des exigences multiples faites pour lui permettre le dépôt du plan d'affectation intercommunal sur les territoires des communes de Bullet, Fiez, Fontaines et Mauborget. Des informations multiples sont déjà parvenues, d'autres sont programmées. La Municipalité a signé une convention concernant plusieurs mesures de compensation proposées en tant que commune propriétaire sur le plan d'affectation.

**Panneaux touristiques** : leur conception est en cours de finalisation. Ces panneaux touristiques régionaux doivent relayer ceux qui sont déjà posés sous l'autoroute. C'est un palier intermédiaire entre les panneaux locaux et les panneaux autoroutiers. Il s'agit de 9 ou 10 panneaux routiers qui remplaceront ceux dit des terroirs de Grandson. Ces panneaux sont entièrement payés par le Canton.

Les travaux de construction du centre régional multiservice de Borné Nau seront terminés fin juin et le bâtiment sera alors remis en usufuit. Le CMS prévoit de l'intégrer dès juillet et les classes de l'ASIGE seront ouvertes dès la rentrée. Une inauguration devrait être programmée pour cet automne. (Voir la présentation en annexe). L'image d'une salle prévue pour les travaux manuels. Ensuite la salle de cuisine. Les corridors des 4 salles de cours. La vue splendide, qui ne ressemble pas à celle d'aujourd'hui, la vue depuis les salles et l'étage du CMS que les usagers pourront avoir de la région. La commune a ainsi un superbe emplacement qui offrira de très beaux locaux et très fonctionnels, pour le CMS, les classes, le SDIS et le chauffage à distance qui fonctionne déjà.

### 3. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.

[M. Denis Villars](#) rapporte sur l'assemblée ordinaire de l'ACRG qui a eu lieu le 28 avril à 20h dans cette salle présidée par M. Philippe Humbert avec la présence des différents conseillers de chaque commune. Le Président s'étonne de ne pas recevoir d'informations du Canton sur l'évolution de la problématique du Chlorothalonil tant sur le plan technique que légal, ni des délais dans lesquels nous devrions nous mettre en conformité. Des études sont en cours sur l'utilisation du charbon actif pour éliminer les micropolluants. Ce sera très certainement la solution vers laquelle on devra se diriger pour les traiter. L'ACRG demandera une offre pour une étude sur le réseau d'eau et mesurera les conséquences d'un futur traitement des micropolluants uniquement aux puits d'Onnens ou potentiellement sur d'autres sources.

Le projet du réservoir de Grandson arrive à son terme après avoir été présenté à l'OFCO et l'ECA. Il va passer en consultation préalable dans les services de l'Etat avant le dépôt de mise à l'enquête.

Du côté du réservoir de Champ-Dolent, l'ACRG a mandaté RWB pour l'étude de ce nouveau réservoir intercommunal, de la valorisation des ressources de Fiez, Fontaines-sur-Grandson et Novalles et l'intégration dans le réseau de l'ACRG.

Le rachat du réservoir de Giez est toujours en négociation.

Le rapport de gestion 02/2021 a été accepté à la majorité.

Le rapport 03/2021 sur la révision des statuts a été accepté à la majorité.

Les comptes but eau et comptes des buts santé et sécurité au travail et surveillance des chantiers ont également été acceptés sans aucune remarque.

Arrivant en fin de législature 2016-2021, de nombreux membres du comité n'ont pas été réélus et de ce fait devront être remplacés dès le renouvellement des autorités communales. Pour le CODIR, Mary Jo Duvoisin, Christine Leu et Pierre Marro, qui faisaient partis des membres fondateurs de l'ACRG ne se sont pas présentés pour un nouveau mandat. L'ACRG lance donc un appel aux personnes intéressées pour manœuvrer cette association intercommunale.

[Mme Christine Leu-Métille](#) souhaite préciser, concernant les 3 personnes qui ne se représentent pas, que c'était prévu de longue date.

[Mme Evelyne Perrin](#) indique que le bureau d'agglomération a présenté hier soir à la commission consultative intercommunale AggloY les grandes lignes du projet d'agglomération de 4<sup>ème</sup> génération PA4, actuellement en cours d'élaboration.

On y apprend que le taux de réalisation des 2 précédents plans d'agglomération est faible et que 2/3 des mesures issues des PA1 et 2 ont été conservées dans le PA4. Il n'y a pas eu de PA3 car les objectifs du PA2 n'ont pas été pleinement atteints. Les organes fédéraux ont par ailleurs reproché à AggloY de produire trop d'études mais pas assez de mises en œuvre concrètes.

Parmi les priorités du PA4 présentées elle a retenu :

- La mise en avant de l'aspect paysager de l'agglomération, car ce point n'avait pas été suffisamment valorisé et exploité dans le PA2
- Le renforcement des liaisons lac-plaine-villages par des transitions douces
- Une priorisation des pôles Gare-Lac, Chamard-Châtelard, Y-Parc et Poissine
- La création de voies vertes pour la mobilité douce de Grandson à Yvonnand et du lac vers la plaine de l'Orbe
- Le prolongement du nouvel axe d'agglomération ou « route de contournement » sous le viaduc autoroutier à la hauteur de l'avenue Kiener.

Concernant la mobilité, la volonté est de diminuer le trafic motorisé de 10% et d'augmenter les déplacements à vélo et à pied de 4% chacun à l'horizon 2030.

Selon les projections les plus optimistes, le projet sera soumis aux services de l'Etat de Vaud pour examen préliminaire au plus tard en juin puis une consultation publique aura lieu en juillet. Le projet sera ensuite déposé auprès du Conseil d'Etat vaudois pour validation au mois d'août.

Elle invite les conseillères et conseillers à consulter le site AggloY pour de plus amples informations. Toutefois le PA4 n'est pas encore disponible à la lecture car non finalisé.

La parole n'est plus demandée.

#### **4. Transformation et mise en conformité du sous-sol de l'Hôtel de Ville (préavis n° 630/20). Rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances.**

Rapporteurs : Mme Evelyne Perrin & Mme Natacha Stucki pour la commission des finances (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 630/20 relatif à la transformation et mise en conformité du sous-sol de l'Hôtel de Ville, ouï le rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

De renvoyer le préavis à la Municipalité pour une nouvelle étude

[M. Hervé Cornaz](#) tient tout d'abord à saluer le travail des deux commissions par rapport aux questions posées durant l'étude de ce préavis et également sur leur regard critique envers l'aménagement du sous-sol et le montant à investir.

Confiant que la majorité du Conseil suivra la recommandation émise par la commission, M. Cornaz se permet d'ajouter quelques points afin qu'ils puissent également être traités dans le cadre de cette révision.

Point 1 : le préavis donne quelques informations sur l'historique du bâtiment et cite les derniers investissements réalisés, ce qui est une excellente chose. Par contre, il manque une information sur l'état général du bâtiment, notamment concernant la partie sanitaire ainsi que la toiture. Cette information pourrait être utile pour savoir si des investissements futurs sont à envisager. Comme on a pu le constater dans certains projets, une fois qu'on a consenti à améliorer un bien immobilier, il devient difficile de refuser les préavis suivants au risque de perdre le capital investi précédemment.

Point 2 : Comprenant la nécessité d'ajouter un WC digne de ce nom au 1<sup>er</sup> étage, M. Cornaz comprend moins les velléités d'enterrer les employés à la cave pour leur pause déjeuner. Sous réserve des possibilités architecturales (accès) et sécuritaires, il semblerait plus judicieux et agréable de créer un espace pour le personnel dans les combles qui pourrait également servir de salle à louer ou de lieux d'exposition comme proposé dans le préavis.

Point 3 : Renforcement énergétique : est-il prévu de remplacer la chaudière à mazout par une autre technologie du type pompe à chaleur ou à pellet qui permettrait ainsi d'éviter la combustion d'énergie fossile ?

Le point 4 concerne les archives. Bien qu'un environnement contrôlé ait été réalisé pour la préservation des archives (contrôle de température et d'hygrométrie), M. Cornaz émet quelques doutes par rapport à la sécurité : risque incendie, inondation ainsi que vandalisme. Même si la proximité des archives est bien pratique lors de recherches, M. Cornaz veut croire qu'elles ne sont pas consultées quotidiennement notamment pour celles datant de plus de 15 ans. De plus, sachant que bon nombre de ces archives devraient être scannées, les recherches physiques d'un document devraient être réduites. Dès lors, une analyse chiffrée présentant avantages et inconvénients serait-elle possible pour estimer si une partie de ces archives ne pourraient pas trouver refuge aux archives cantonales, encore une fois dans un but sécuritaire et de préservation mais également pour éviter de devoir agrandir l'espace d'archivage au sous-sol tous les 10 ans.

M. Cornaz remercie l'assemblée pour son attention et la prise en considération de ces 4 points lors des prochaines discussions sur le sujet. Il votera pour le renvoi de ce préavis à la Municipalité.

[M. le Syndic](#) remercie pour la vaste liste de propositions ou d'objections menée à travers les diverses réflexions tant aux finances qu'à la commission ad hoc. La Municipalité les entend bien. Si elle a voulu présenter ce projet, qui pour la Municipalité avait un peu d'ambition, d'ampleur, c'est qu'elle pensait à travers l'étude de l'architecte conseil dans ce projet que le bâtiment et l'occasion valait la peine. Voici pourquoi la réflexion n'a pas été volontairement restreinte préalablement avant de présenter un projet, qui a un coût, près de CHF 2 Mio, qui a une ambition, servir toute une série de problématique et les résoudre, voire d'offrir des prestations nouvelles à travers cette rénovation. Il faut reconnaître que l'on a une certaine priorisation à faire dans le cadre des financements communaux. Le projet de l'hôtel de ville avait été inscrit dans le plan d'investissement, mais pas à cette somme-là, qui vous a été mis en connaissance avec le budget 2021. Donc effectivement cet objet n'est pas compris dedans. Il faut par contre savoir que dans le plan des investissements 2021, on n'est de loin pas en voie de totalement les réaliser. Dans ce sens-là, la Municipalité est venue avec un projet ambitieux d'un côté, et d'un certain coût. Dans le rapport sur les comptes qui a été envoyé il est indiqué que la simple marge d'autofinancement paierait, en 2020, l'entier du projet d'un coup, puisque l'on arrive à une marge d'autofinancement d'environ CHF 2,9 Mio, ce qui signifie aussi la relativité de l'importance qu'on peut avoir face à l'investissement qui est là.

La Municipalité propose, par la voix de son Syndic, la mesure suivante : Fort de vos réflexions, fort du préavis des 2 commissions qui souhaitent le renvoyer à la Municipalité, elle évite un vote et retire, à ce stade-là, selon l'article 80 du règlement, l'objet de l'ordre du jour, et reviendra, vraisemblablement en juin, si possible, avec un préavis restreint, diminué, en fonction des remarques formulées et redimensionné.

La parole n'est plus demandée.

**5. Réponse de la Municipalité sur le postulat « Coup de pouce aux hirondelles, martinets et chauve-souris » de M. Ludovic Longchamp et consorts. Rapport de la commission.**

Rapporteur : M. Ludovic Longchamp (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

Vote : la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité

[M. Antonio Vialatte](#) remercie le Conseil pour l'accord à la réponse de la Municipalité pour ce postulat. Il est vrai que cette procédure, qui va permettre à la Municipalité au travers de son service de l'urbanisme et de la police des constructions, de pouvoir collaborer avec les propriétaires qui sont touchés par ces colonies et de mettre en place une aide à leur préservation. M. Vialatte tient à remercier Mme Tissot pour son implication dans cette réponse. Cette question lui tient particulièrement à cœur et elle continue de se former dans les thèmes de l'environnement.

**6. Mise en conformité et agrandissement des locaux de la voirie (préavis 641/21).  
Nomination de la commission**

7 membres

Hervé Cornaz  
Emmanuelle Payot  
Benjamin Payot  
Christian Maillefer  
Evelyne Perrin  
Nicolas Dell'Orefice  
Pierre André Genier

5 suppléants

Olivier Reymond  
Pavel Pospisil  
  
Rachel Miaz  
Sébastien Deriaz  
  
Manuela Rottet

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil  
M. le Syndic

Délégué municipal : Mme Christine Leu-Métille &

## **7. Propositions individuelles.**

[M. Nicolas Perrin](#) souhaite revenir brièvement sur le postulat et la réponse acceptée aujourd'hui, dans un premier temps pour remercier également la Municipalité pour le travail qu'elle a effectué, ainsi que la commission et le Conseil pour l'avoir accepté. Le gros du travail qui devra être fait est l'inventaire des colonies de chauve-souris, raison pour laquelle un groupe de spécialistes a été appelé, le CCO, dont il a été question dans ce préavis et dans la réponse. Ces spécialistes vont venir dans le courant de mai et de juin dans les rues de Grandson pour identifier, avec des appareils spéciaux, les colonies de chauve-souris. Il serait extrêmement utile pour le CCO d'avoir des informations que n'importe quel citoyen de la commune pourrait disposer concernant ces colonies de chauve-souris. Si, par hasard, il y a autour de chez vous ou dans vos bâtiments, des activités particulières de chauve-souris, si vous voyez des vols le soir, des rassemblements le matin autour d'un bâtiment, ou des individus qui sortent de fentes ou de toits, il serait extrêmement utile et important de le signaler. Si des personnes sont intéressées à participer à ces recensements, c'est très volontiers qu'elles peuvent contacter MM. Perrin ou Longchamp, sachant que ces activités dépendront beaucoup de la météo.

[M. le Syndic](#) informe que 2 préavis vont sortir, pour lesquels les commissions existent déjà, traitant du préavis d'acceptation de statuts de 2 associations intercommunales, qui les ont adoptées dans l'intervalle, celle du SDIS nord vaudois et celle de l'ACRG. Ces 2 commissions seront convoquées. Ceux qui en ont été désignés Président, au mois de novembre sauf erreur, veuillent bien prendre contact avec les municipaux concernés, parce qu'il s'agira de retenir une date pour siéger afin de rapporter au Conseil communal cette fois sur le fait d'adopter ou de refuser les statuts des associations intercommunales. Les 2 associations se devaient d'avoir les réponses de toutes les Municipalités, c'est une chose, mais surtout des Conseils communaux, si possible pour la fin de la législature, ce qui permet pour les 2 associations, de les introduire, après acceptation par le Conseil d'Etat, cet automne. Une association, l'ASIGE, n'a pas encore réalisé les modifications. Il est certain que cela sera pour la nouvelle législature.

[M. Antonio Vialatte](#) indique que le Conseil a nommé une commission, au dernier Conseil sauf erreur, sur le financement de l'ECF et l'éventuel dépassement du crédit accordé à la Municipalité, qui était un dépassement en pourcentage. Les nouvelles sont plutôt rassurantes, il y aura certainement pas besoin d'activer cette commission puisque même si le montant des travaux est passé de CHF 11 Mio à CHF 15 Mio à peu près, des montants sur les ponts qui étaient à la charge de la commune de Grandson ont été bénéfiques, les travaux ayant coûté moins cher que prévu, et dans l'ensemble on est plus ou moins dans le tire de ce qui avait été prévu dans le cadre du préavis initial. Si tout va bien, la commission n'aura pas besoin d'être activée.

[M. Sébastien Deriaz](#) indique que lors d'une précédente séance, probablement l'année passée, M. Deriaz avait suggéré à la Municipalité de tirer un bilan de sa législature. Ne sachant pas si cette proposition a été entendue ou pas, M. Deriaz se propose donc de la répéter. Ensuite, M. Deriaz attire l'attention de la Municipalité sur l'importance d'avoir une palette de couleurs diversifiée dans la vieille ville de Grandson et ainsi préserver l'apparence médiévale du bourg. Ceci non seulement en réaction à la nouvelle couleur du bâtiment des Petits Loups, mais aussi plusieurs bâtiments qui ont été rénovés ces dernières années et qui se retrouvent dans les teintes grises un peu sobres, ce qui ne correspond pas tout à fait à l'image de la vieille ville.

M. le Syndic indique que la Municipalité est en train de faire l'évaluation du programme de législature. Chaque Municipal a reçu un document pour analyse individuelle et interne de chacun des éléments du plan stratégique de législature. La Municipalité va faire une restitution à fin mai voir début juin. De cette manière, la nouvelle Municipalité pourra tirer quelques enseignements qui seront très enrichissant. Ensuite, pour la stratégie de la couleur des façades de la vieille ville et de la rue Haute, le Canton a certain dictat, dont un est celui des couleurs pasteltes, des couleurs tranchées, à une vision assez terne. Il faut reconnaître que l'on n'a pas lutté très fort contre les maisons qui ont proposé des alternances fortes ou marquées, notamment dans la basse ville, mais il faut reconnaître que la tendance est assez forte que les monuments et sites encouragent d'abord le pastel et ensuite un certain aspect terne. La Municipalité espère plutôt mettre des fleurs pour améliorer le visuel.

M. Nicolas Dell'Orefice aimerait aborder la thématique des jumelages et s'adresse ici à l'ensemble de la Municipalité sous la forme d'une simple question au sens de l'article 62 du règlement communal. Qui, de la Municipalité ou du Conseil communal, a la compétence au sujet des jumelages. Quelle est la politique actuelle du jumelage, entendu à l'internationale. A-t-on eu des demandes dernièrement ou en attend-on ?

M. le Syndic ne se rappelle pas, lors de ces 15 ans en tant que Syndic, avoir reçu de demande de jumelage. Le monde entier n'a pas adressé de demande de jumelage à la commune de Grandson. Lors des 3 dernières législations à la Municipalité, aucune proposition dans ce sens n'a été faite pour un jumelage avec des communes extérieures qui a été documenté et qui a été formulé. Un jumelage interne à la Suisse datant de l'expo 64 avec la commune de Pfäffikon dans le canton de Zurich a existé, à la même époque Yverdon en avait fait de même avec Winterthour. Yverdon avec Nogent-sur-Marne et Colesano, et Concise avec Cabrière d'Avignon, sont les deux seules communes jumelées de la région dans les souvenirs de M. le Syndic. Le sujet est volontiers renvoyé à la future Municipalité. Cependant, souvent, ces projets sont très bien menés et soudent les équipes aussi bien locales que distantes, mais les jumelages s'essouffent avec le temps, au fur et à mesure des changements de législatures. Un échange assez intéressant, qui était lié à la Guggenmusic de Grandson, avait eu d'excellent contact avec des gens de Tallin en Estonie. Ils étaient venus en Suisse quelques jours. Ceci n'a pas conduit à un jumelage. C'est vrai que c'est intéressant, mais difficile dans la durée. L'ouverture au monde passe cependant certainement par là.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21h10

La Présidente :



Laetitia Jaccard Gaspar



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

<b>Objet :</b>	Coup de pouce aux hirondelles, martinets et chauves-souris
<b>Date et heure de la séance :</b>	27 avril 2021 à 19h30
<b>Lieu de la séance :</b>	Salle de justice
<b>Président(e) :</b>	Nicole Helfer
<b>Membres de la commission présents :</b>	Longchamp Ludovic, Schaefer Nicklaus, Helfer Nicole
<b>Membre(s) de la commission absent(s) :</b>	Personne
<b>Représentant(s) de la Municipalité :</b>	MM. Vialatte Antonio, Castro Carlos, Chef de service de l'urbanisme et des domaines et Mme Tissot Joanne secrétaire technique

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les commissionnaires se sont réunis le 27 avril dernier afin d'étudier la réponse de la Municipalité au Postulat de Monsieur Ludovic Longchamp et consorts.

La double démarche de réponse à ce postulat est orientée sur la protection des colonies existantes en cas de rénovation, et l'incitation à l'aménagement de nouveaux sites de reproduction, ce qui présente un potentiel de valorisation et de protection des hirondelles, martinets et chauves-souris de manière adéquate.

La première étape à réaliser pour venir en aide à ces espèces est de connaître les emplacements des colonies. Un inventaire pourra être réalisé en 2021 par deux associations : Le Groupe ornithologique de Baulmes et environs (GOBE) pour les oiseaux et le CCO-Vaud qui est l'antenne vaudoise du Centre de Coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO). Les recensements de chauves-souris demandant la présence de spécialistes, un financement a été demandé au canton. La commune ne participera ainsi donc pas financièrement à ces travaux d'inventaires.

Des bases légales (loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP), loi fédérale sur la protection de la nature (LPN) ainsi que son ordonnance, loi cantonale sur la faune (LFaune) et son règlement d'exécution) protégeant ces espèces lors de leur période de reproduction, il est impératif que ces colonies ne soient pas détruites à ce moment-là. La Municipalité a bien insisté sur l'importance de garantir la sauvegarde des colonies uniquement durant la période de reproduction. Hors période, il s'agit d'incitation uniquement.

Le projet tel que présenté visera à ouvrir un dialogue entre la Municipalité et les habitants concernés, car son but premier est d'inciter les propriétaires de maisons abritant ces oiseaux ou chauves-souris, et non de les contraindre. Le seul impératif de la Municipalité sera de faire respecter les bases légales existantes. Dans des cas particuliers, où des travaux ne peuvent être réalisés hors de la période de reproduction, il sera possible de trouver des solutions pragmatiques, par exemple en déplaçant les colonies avant le début des travaux. Néanmoins, dans la plupart des cas, en informant en amont les propriétaires de bâtiments abritant ces espèces, ils pourront prévoir au mieux des travaux de rénovation pour qu'ils puissent être réalisés hors de la période de protection légale.

M. Vialatte relève par ailleurs que le nombre de bâtiments concernés est faible et se situent principalement dans la vieille ville.

L'installation de nichoirs peut être réalisée avec l'aide des associations et des subventionnements cantonaux peuvent être obtenus pour l'achat du matériel.

La mise en œuvre du présent postulat n'a donc pas d'implication financière pour la commune, hormis quelques heures de travail pour le service de l'urbanisme pour communiquer aux propriétaires et mettre les informations à jour sur le site internet de la Commune, et pour réaliser le suivi des permis de construire.

Un subventionnement de nichoirs par la commune est envisagé dans le cadre de la mise en œuvre du fonds communal sur les énergies renouvelables et le développement durable mais ne fait pas partie de ce présent postulat.

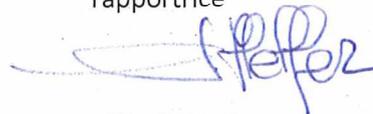
Les membres de la commission tiennent à féliciter la Municipalité pour la qualité du rapport fourni. Ils remercient tout spécialement Madame Joanne Tissot pour le magnifique travail établi dans ce dossier.

Ils relèvent que le fait d'avoir associé des conseillers communaux à s'engager et à collaborer par l'apport de leurs connaissances dans cette réponse a permis d'élaborer une réponse de qualité.

**En conclusion :**

L'opportunité de prendre part au projet de sauvegarde d'espèces en voie de disparition avec ce postulat est atteint au moyen du rapport ad hoc, et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, la commission à l'unanimité enjoint les conseillères et conseillers communaux d'accepter le rapport de la Municipalité en réponse à ce postulat.

La Présidente de la commission &  
rapporteuse



Nicole Helfer

<b>Objet :</b>	Transformation et mise en conformité du sous-sol de l'Hôtel de ville
<b>Date et heure de la séance :</b>	31 mars 2021 à 19h30
<b>Lieu de la séance :</b>	Salle du conseil de l'Hôtel de Ville
<b>Président(e) :</b>	Nicole Helfer
<b>Membres de la commission présents :</b>	Evelyne Perrin, Michel Maillefer, Pavel Pospisil et Olivier Reymond
<b>Membre(s) de la commission absent(s) :</b>	Personne
<b>Représentant(s) de la Municipalité :</b>	Evelyne Perrinjaquet, François Payot, accompagnés de leurs Chefs de service respectifs, Eric Beauverd et Stéphane Silvani

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission a débuté par une visite du bâtiment, du galetas au sous-sol pour se faire une idée de la configuration des lieux actuels, et de la nature des travaux envisagés. La commission a pu poser de nombreuses questions durant cette visite, car si le rapport présente de nombreuses informations, d'autres n'y figurent pas.

Puis Mme la Municipale Evelyne Perrinjaquet retrace un bref historique sur le préavis et sur le fait que ce bâtiment est classé en note 2 au recensement architectural et qu'il fait partie de notre patrimoine. Il contribue également à la classification d'un des plus beaux villages de Suisse. Mme Perrinjaquet met l'accent sur la nécessité de mise en conformité du bâtiment pour obtenir un meilleur bilan énergétique et faire des économies à long terme, notamment en isolant les WC, et par l'apport de nouvelles fenêtres au rez et au 1<sup>er</sup> étage. L'ascenseur est un moyen impératif pour desservir tous les étages, et il favorisera les personnes à mobilité réduite, et répondra aux normes en vigueur.

M. Stéphane Silvani, Chef de Service, apporte également quelques remarques pertinentes sur la nécessité d'avoir des locaux adaptés et séparés pour le personnel avec des vestiaires et locaux de rangements fermés à clés, ainsi que sur le déplacement de la chaudière pour regrouper les locaux techniques de manière optimale.

M. le Syndic François Payot met l'accent sur l'aspect de conservation du bâtiment et de son adaptation à la réalité actuelle ; ainsi que sur le fait que le caveau pourrait avoir un rendement financier avec des locations. Le futur caveau serait utilisé par les conseillères et conseillers lors des apéritifs de fin d'année, et apporterait un confort aux employés lors de leur pause de midi. La partie non négligeable des rénovations est la continuité de l'escalier principal desservant l'accès du rez au sous-sol, actuellement masqué au public. Cela favoriserait une meilleure accessibilité et circulation à tous les locaux.

M. Eric Beauverd, Chef de service du bureau, a présenté et défendu l'atout important pour la conservation durable des archives que constituerait l'agrandissement du local d'archives actuel. Si celui-ci est assez récent, il est déjà trop petit pour stocker le reste des archives, qui sont conservées dans divers autres endroits.

Il nous parle également de la suppression du local actuel accolé à la Tour des Cordeliers afin d'y reconstruire un local à vélo pour les employés, et de restituer l'entrée côté lac pour les collaborateurs qui est condamnée aujourd'hui. Il apporte également un avis sur la petite cour semi-enterrée qui sera conçue entre le bâtiment et la ligne CFF pour dégager les fenêtres du sous-sol. Une seule porte-fenêtre sera posée et fera office de porte de sortie d'urgence en cas d'incendie, ainsi que trois fenêtres normales pour apporter de la lumière naturelle, ce qui fait défaut à l'heure actuelle.

La commission remercie tous les intervenants d'avoir répondu à leurs questions, et pour cette visite très parlante.

C'est forte de tous ces éléments que la commission constate que le sous-sol possède un bloc sanitaire à proximité du caveau et qu'il est nécessaire d'y faire des travaux, car en 2021 un minimum de confort est requis pour le personnel en raison des normes actuelles. D'autre-part, sans ascenseur jusqu'au sous-sol, les personnes à mobilité réduite ne peuvent y avoir accès. La commune ne peut donc pas donner de l'emploi à une catégorie de personne en raison de l'accès à ces locaux.

De plus, l'absence d'ascenseur rend les déplacements du matériel moins aisés. De ce fait, l'ascenseur est plus que nécessaire. Il favorisera également le stockage dans le galetas non utilisé actuellement. Il permettra aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès aux salles de tous les étages, et apportera un confort aux locataires du second étage.

Cet ascenseur respectera les normes et s'intégrera dans l'espace qui lui est dédié sans dénaturer le caractère historique du lieu. La Tour des Cordeliers pourra ainsi conserver son cachet actuel.

Toutefois, s'il incombe à la commune de conserver son patrimoine historique, des éléments de ce préavis ont paru être bien plus accessoires qu'absolument nécessaires, notamment pour les aménagements du sous-sol.

Pour les différents motifs évoqués ci-dessous, la commission à l'unanimité, recommande aux conseillères et conseillers communaux de renvoyer ce préavis en Municipalité, afin qu'il soit réétudié.

1. Nous n'avons pas besoin d'une autre salle dans le sous-sol du bâtiment car la commune en dispose en suffisance, que ce soit au sein même de l'Hôtel de ville avec la salle du Conseil, la salle de Justice, la salle de la Municipalité et la salle de Conférence.

Ailleurs dans le bourg de Grandson avec la salle des Quais qui peut être fractionnée, le caveau des Vignerons, le refuge de tête Noire, le réfectoire du nouveau Centre Sportif, et les Cloîtres, sans compter quelques locaux privés. Il n'y a donc pas d'urgence fondamentale à créer une énième salle de conférence.

2. La pertinence d'engager des travaux d'une certaine importance uniquement pour gagner de la lumière durant le peu de temps où ces locaux sont occupés (environ 1h30 par jour) n'est pas fondamentalement établie.
3. Dans une volonté de conservation du patrimoine, la disparition du caveau, lieu historique et typiquement Vaudois constituerait une perte certaine. Nous souhaitons conserver cet endroit plein de cachet, même s'il n'est pas ouvert au public.
4. La commission s'oppose également à la terrasse, car celle-ci par sa proximité avec la ligne CFF, pourrait entraîner un certain nombre de travaux et imprévus. Bien que la commune se soit approchée des CFF, la réponse donnée n'est pas satisfaisante. Ceux-ci ont répondu qu'ils n'entreraient pas en matière tant que la procédure ne serait pas plus avancée. Un coût supplémentaire grèverait les finances de la commune si les CFF nous contraignaient à faire un mur de soutènement. Ceci n'est à l'heure pas pris en compte dans le budget du préavis.
5. La fouille et la création d'un mur de soutènement visant à créer la terrasse semi-enterrée pourrait nous faire découvrir d'éventuels vestiges archéologiques ou tombes médiévales en raison de la proximité de la Tour des Cordeliers dédiée aux géôles de l'époque. Les coûts liés à de potentielles fouilles archéologiques ne sont également pas pris en compte dans le préavis.

6. Le rapport fait mention d'éventuelles subventions pour le renforcement énergétique ; mais M. le Syndic François Payot n'a pas été en mesure de nous dire le montant des subventions qui pourraient être apportées en déduction, et il n'est pas optimiste sur le montant de celles-ci !
7. Le montant des travaux envisagés de Fr. 1'950'000.00, représente le 10% du budget 2021.

**Remarque de la commission :**

La commission relève par ailleurs que le titre du Préavis est inadéquat peut induire en erreur sur la nature des travaux envisagés, car seul 53% des coûts concerne le sous-sol en y incluant le caveau.

La commission unanime enjoint les membres du Conseil à renvoyer ce dossier pour une nouvelle étude à la Municipalité en tenant compte des motifs indiqués, et en abaissant le coût effectif aux simples travaux de mise en conformité et d'assainissement du bilan énergétique. En effet, la commission préfère que la Municipalité revienne avec un projet global, car les Municipaux et Chefs de service présents ont insisté sur la très grande interconnexion de tous les éléments de ce préavis. Ainsi, il n'a pas été jugé possible de simplement « couper » dans les propositions faites, par craintes de créer des incohérences.

La commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, propose à l'ensemble des conseillères et conseillers du Conseil Communal de Grandson, de renvoyer à la Municipalité le préavis 630/20 pour une nouvelle étude.

La Présidente de la commission &  
Rapporteuse



Nicole Helfer

## Rapport de la commission sur le préavis n° 630/20 COFIN

<b>Objet :</b>	<i>Transformation et mise en conformité du sous-sol de l'Hôtel de Ville – Rapport de la Commission Permanente des Finances (COFIN)</i>
<b>Date et heure de la séance :</b>	20 avril 2021 – 19h00
<b>Lieu de la séance :</b>	<i>Salle de justice de l'Hôtel de Ville</i>
<b>Président(e) :</b>	Natacha Stucki
<b>Membres de la commission présents :</b>	René-Pierre Dériaz, Jacques-André Helfer, Melissa Margot, Michel Maillefer, Jean Périllard, Bruno Vialatte
<b>Membre(s) de la commission absent(s) :</b>	Aucun
<b>Représentant(s) de la Municipalité :</b>	M. François Payot, Syndic et Mme Dominique Léglise, Boursière

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Tout d'abord, la Commission des Finances (COFIN) remercie M. le Syndic et Mme la Boursière, pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions.

Ensuite et vu la commission ad hoc nommée pour rapporter sur le préavis en question, aucun aspect technique ne sera abordé dans ce rapport, le rôle de la COFIN étant de rendre un avis au niveau financier uniquement.

La COFIN émet quelques craintes par rapport au préavis présenté quant à des surcoûts éventuels, entre autre dus à la réalisation d'une terrasse à proximité des voies CFF et la non - prise de position de ces derniers à ce jour sur le projet.

Par contre, elle est consciente de l'importance des propositions de ce préavis pour l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite, l'économie d'énergie, le bien-être des employés et la problématique des archives.

Elle relève aussi le fait que des subventions pourraient être obtenues dans cette réalisation même si elles sont inconnues à ce jour. Pour conclure, elle s'interroge quant à notre capacité financière de réaliser ce projet.

A ce stade avancé de l'année 2021 et les comptes 2020 de la commune étant quasiment bouclés, Madame la Boursière nous présente quelques aspects de ces derniers en nous précisant que les finances sont saines. Les détails seront abordés dans le rapport de la COFIN sur les comptes 2020.

Elle nous rapporte également que les taux d'intérêts de base indiqués dans le préavis sont volontairement trop hauts afin d'avoir une marge de manœuvre.

Le plafond d'endettement est également abordé.

Pour rappel, le conseil communal en début de législature 2016-2021, a voté un plafond d'endettement révisé à CHF 40 millions contre CHF 50 millions proposé par la Municipalité.

Au jour de notre séance, ce dernier avoisine les CHF 35 millions ; la marge jusqu'au 30 juin 2021 est donc encore importante.

## Rapport de la commission sur le préavis n° 630/20 COFIN

Fort de ces constats, à la question posée à la COFIN de savoir si les ressources financières sont suffisantes pour démarrer ce préavis, la réponse est favorable.

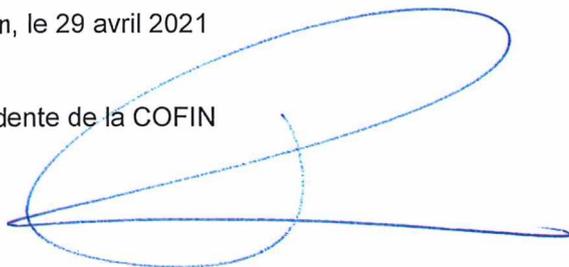
Cependant, la prudence doit être de mise : d'importants projets collectifs sont encore à venir (traversée des Tuileries, réseau d'eau et nouveau réservoir, carrefour Grandsonnet / rue Basse etc.). Les incertitudes liées au COVID (baisse des rentrées diverses par exemple) pèsent aussi dans la balance.

La COFIN s'interroge également sur la pertinence de réaliser l'intégralité des travaux et plus particulièrement ceux liés à l'espace polyvalent au sous-sol. La COFIN relève qu'elle a compris l'interconnexion de tous les éléments dans ce préavis. Cependant, elle ne se voit pas suggérer au Conseil Communal de Grandson de n'accepter qu'une partie du financement demandé.

En conclusion, c'est à l'unanimité que la COFIN encourage le Conseil Communal à renvoyer le préavis 630/20 à la Municipalité pour une nouvelle étude.

Grandson, le 29 avril 2021

La Présidente de la COFIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'R' shape with a horizontal line extending to the right.











